



Créer une sci avec mes enfants

Par **artdeconatur**, le **11/02/2010 à 17:53**

Bonjour,
Actuellement, mariés sous le régime de la séparation de biens, mon mari a hérité dans le partage de ses parents d'une propriété dont ils ont toujours l'usufruit.
Nous souhaitons commencer des travaux afin de ne pas laisser se dégrader cette dernière, mais ayant déjà un prêt pour notre résidence principale, il nous sera difficile d'obtenir de nouveaux financements. C'est pourquoi nous avons pensé qu'une société pouvait être une solution, d'autant que 3 de nos enfants sont majeurs, et que peut être il serait judicieux de les intégrer.
Qu'en est-il ?
Mais également j'aimerais savoir comment procéder pour pouvoir effectuer ces travaux sans devoir repasser chez le notaire afin que les parents de mon mari soit obligé de procéder à un "abandon d'usufruit" ?
Merci de me répondre.